

problèmes. Ils ont leurs propres statisticiens et économistes, et ils connaissent leurs besoins. La politique ne les intéresse guère, et ils attachent peu d'importance au gouvernement actuel ou à tout autre, pourvu que le gouvernement ait pouvoir subviennne aux besoins de leur industrie. Voilà un nouvel ordre de choses. Voilà un mouvement nouveau, et d'un caractère élevé. L'on ne dit plus: "nous voulons que l'on fasse quelque chose," mais bien, "nous voulons que l'on adopte telle mesure, et si vous le désirez, nous sommes prêts à nous charger de la rédaction du bill." C'est là un signe très encourageant. Les chefs agricoles de chaque province se rendent compte que l'on ne saurait considérer séparément ni le problème du blé, ni le problème laitier, ni aucun de nos problèmes agricoles. Il s'agit, dans l'ensemble, d'un problème national qui ne sera résolu qu'avec la coopération de tous les cultivateurs. Par conséquent, n'essayons pas de le solutionner en abaissant le prix du blé.

M. le PRÉSIDENT: Je ferai remarquer aux membres du comité qu'il n'est pas dans l'ordre de discuter la question du blé durant l'étude de ce bill.

L'hon. M. GARDINER: Vu qu'il est entendu que nous pourrions traiter les questions d'ordre général au cours de l'étude du prochain bill, je crois qu'il serait préférable de s'en tenir à cette entente et de ne pas aborder d'autres questions à l'heure actuelle.

M. le PRÉSIDENT: Je prierais les honorables membres de se borner dans leurs remarques aux produits agricoles mentionnés dans ce bill. Je crois que l'on y fait mention de tous les produits agricoles, sauf le blé. Nous ferions peut-être plus de progrès en nous en tenant pour le moment aux questions visées par cette mesure, libre à chacun de discuter la question du blé lors de l'examen du bill suivant.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur le président, il n'est pas juste, à mon sens, de conclure que les agriculteurs de l'Ouest combattent ceux de l'Est. Tel n'est pas le cas. Nous avons toujours prétendu qu'il importe de mettre l'agriculture sur un pied commercial. Comme l'a noté l'honorable représentante de Grey-Bruce (Mlle Macphail) les agriculteurs de l'ensemble du pays connaissent bien les problèmes qui se posent à eux, probablement mieux que les membres du Gouvernement. Nous avons toujours prétendu qu'il importe de mettre l'agriculture sur un pied commercial. Cessons nos ridicules manœuvres à l'égard de cette question. L'industrie laitière de l'Est doit au moins rentrer dans ses frais de production, et il doit en

être de même des producteurs de blé dans l'Ouest. Il est injuste de fixer, à l'intention de l'Est ou de l'Ouest, un prix minimum de 60c. pour le blé, sans s'appuyer sur des faits réels. Il importe de tenir compte des frais de production du fromage, du blé ou des autres denrées. Vu l'attention apportée aux problèmes agricoles, dans l'Est comme dans l'Ouest, il ne subsiste pas de doute sur l'importance des frais de production.

D'aucuns rétorqueront que ces frais varient d'un endroit à l'autre, mais il est parfaitement possible de déterminer une moyenne, aussi bien pour le blé que pour les produits laitiers. On ne saurait sans injustice mentionner ces deux productions agricoles de l'Est et de l'Ouest sans évoquer les autres industries du Canada. Toutes doivent être mises sur le même pied. Les producteurs laitiers de l'Est ne doivent pas être forcés de payer les écrémeuses à des prix exorbitants par suite de la protection douanière accordée aux fabricants. Les manufacturiers qui fabriquent des écrémeuses ou d'autres instruments aratoires ont la certitude de se rembourser de leurs frais de production.

M. DUPUIS: Ces machines sont admises en franchise.

M. JOHNSTON (Bow-River): Les machines agricoles dont se servent les cultivateurs de l'Ouest n'entrent pas en franchise. Les choses en viennent à un point où il faut effectuer un rajustement. Par exemple, si l'on permet au cultivateur-laitier de l'Est d'importer ses machines en franchise, pourquoi le cultivateur de l'Ouest ne serait-il pas traité de la même façon? Si nous protégeons nos industries manufacturières, à plus forte raison faut-il que nous protégeons les agriculteurs, tant de l'Est que de l'Ouest.

M. SPENCE: L'honorable député ne protégerait pas les fabricants.

M. JOHNSTON (Bow-River): Nous les avons protégés dans la mesure de 50 millions de dollars par an depuis que l'Ouest a été ouvert à la colonisation. L'on estime que 60 millions d'acres sont actuellement en culture dans l'Ouest canadien. Si ces cultivateurs ne peuvent pas même récupérer leurs frais de production, au moins la moitié de cette superficie, soit 30 millions d'acres, devra être abandonnée. Et les gens qui y vivent, que feront-ils? Il ne leur restera plus qu'à s'adonner à la culture mixte. Je dois dire à l'honorable député de Prescott (M. Bertrand) que j'ai la ferme conviction que si les gens de l'Ouest voulaient se livrer à la culture mixte, ils l'emporteraient haut la main sur ceux de l'Est. Il n'y a pas à en douter. Or, quelle situation cela créerait-il dans l'Est du Canada?

[Mlle Macphail.]